

Le conseil municipal convoqué le 16, s'est réuni à la salle des fêtes le 22 septembre 2020 à 20 h 30, en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire, Johann Trumeau.

Sont présents : Charles BABLIN, Anthony ALIAGAS, Julien RAIMBAULT, Stéphanie BAUDAT, Christophe FONTAINE, Franck NAVET, Christophe LALOEUF, Hervé MIJOIN, Audrey MARTINAT

Absent : Olivier MATHET

Secrétaire de séance : Anthony ALIAGAS

I - Procès-verbal de la dernière séance :

Le compte rendu de la séance du 22 juillet est effectué.

Le Maire livre, pêle-mêle, les informations suivantes :

Il fait le point sur l'avancement sur les travaux d'enfouissement de l'éclairage public,

Le Maire annonce que la SAFER a fait part de la vente du terrain jouxtant « la plage »,

Le Maire rend-compte d'un échange qu'il a eu avec IRH : Le conseil municipal souhaite continuer et lancer les appels d'offres,

Le Maire évoque aussi qu'il convient de reprendre le dossier laissé à l'abandon, de réfection du château d'eau,

Le Maire annonce le départ du locataire de l'appartement du rez-de-chaussée du presbytère,

Le Maire termine en expliquant qu'il va falloir faire actualiser les devis de réfection de la salle de bain de l'appartement de l'ancienne agence postale.

Acte n°31-2020 II – Convention pour adhésion au Syndicat d'énergie 36 :

Suite à l'instauration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) avec la CCPI il convient maintenant de passer une convention pour l'instruction des dossiers d'urbanisme avec le SDEi (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre) notamment pour les permis de construire, les permis de démolir, permis d'aménager, les certificats d'urbanisme a et b et les déclarations préalables. Une participation à l'acte sera demandée à la commune soit 20 € le CUa, 40 € le Cub, 70 € la DP, 80 € le PD, 10 € le PC et 120 € le PA.

La convention est établie pour une durée de 5 ans renouvelable tacitement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le SDEi

Accès aux données cadastrales :

Par ailleurs, pour mener à bien ses missions, le SDEi a besoin d'avoir accès aux données numérisées du cadastre communal par l'intermédiaire du SDE18.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le SDEi à utiliser les données cadastrales de la commune dans le cadre de l'instruction des actes d'urbanisme,
- autorise le SDE18 à mettre les données cadastrales de la commune à disposition du SDEi.

Acte n°32-2020 III – Modification de la nomination des membres du CCAS :

Une erreur sur le nombre de membres élus au CCAS invite le conseil municipal à revoir la composition du comité. Après discussion le conseil municipal maintient le nombre à neuf et désigne quatre conseillers : Anthony ALIAGAS, Audrey MARTINAT, Stéphanie BAUDAT, Hervé MIJOIN.

Acte n°33-2020 IV – Adhésion au groupement de commandes voirie CCPI :

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

Considérant que la Communauté de Communes du pays d'Issoudun désire lancer un accord cadre à bons de commande de travaux, fournitures et services d'entretien de voirie et réseaux divers,

Considérant que la commune de Saint-Ambroix projette de lancer un marché à l'objet similaire pour leurs voiries communales,

Considérant l'intérêt pour la commune de réaliser ses projets avec les mêmes opérateurs, dans une optique de massification des volumes de commande et de réduction des prix,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties afin définir les règles d'organisation du groupement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE de mettre en place un groupement de commandes avec la CCPI et les autres communes de la CCPI dans le cadre de la passation d'un accord cadre à bons de commande de travaux, fournitures et services d'entretien de voirie et réseaux divers,
ACCEPTÉ les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes et notamment de désigné la CCPI comme coordonnateur du groupement ainsi formé.
AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir,
DONNE mandat au représentant du coordonnateur à signer l'accord-cadre à bons de commandes pour le compte de la commune.
DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours,

Acte n°34-2020 **V - Achat d'un nouvel ordinateur portable pour la mairie :**

Anthony Aliagas explique que l'ordinateur portable est obsolète et qu'il n'est plus possible de se connecter aux périphéries telle que l'imprimante par exemple.
Il présente un devis de l'entreprise Informatique Diffusion qui propose un appareil ASUSPRO pour 1257 euros HT avec possibilité de location pour 65 €HT par trimestre.
A l'unanimité le Conseil municipal opte pour la formule de location à 65 €HT par trimestre avec renouvellement de matériel au 16^{ème} trimestre.

Acte n°35-2020 **VI – Subvention exceptionnelle à l'Amicale des élus et du Personnel :**

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de verser une subvention exceptionnelle pour couvrir les frais des festivités à venir (Halloween, Noël etc...)
A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de verser une subvention de 500 euros à ladite association.

Acte n°36-2020 **VII- Délégation du conseil municipal au Maire :**

Les services de la Préfecture demandent au conseil municipal de préciser le point suivant sur la délibération concernant la délégation de pouvoirs du conseil au Maire :

- Intenter au nom de la commune les actions en justice. Il faut préciser si le maire peut agir en première instance, en appel, en cassation, devant les juridictions administratives, civiles, pénales en tant que demandeur ou défendeur. Il est recommandé de préciser devant toutes les juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €.

Acte n°37-2020 **VIII- Projet d'implantation de parc éolien sur la commune par la société Nordex :**

M. Aliagas expose au Conseil Municipal l'état d'avancement du projet de parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après « le Projet »).
M. TRUMEAU, maire de Saint-Ambroix, et M. MIJOIN, conseiller, apparentés à des propriétaires et/ou exploitants de terrains potentiellement concernés par le Projet se retirent et ne prennent part ni au débat ni au vote concernant le Projet.
Considérant qu'à la suite des études de faisabilité, la société PARC EOLIEN NORDEX XCVI SAS va édifier des éoliennes et/ou équipements sur un/des terrain(s) ou surplombant un/des terrain(s) relevant du domaine communal et faire passer des câbles sur/sous/au-dessus d'un/des terrains ou voies relevant du domaine communal.
Considérant que la société PARC EOLIEN NORDEX XCVI a donc demandé à la commune de lui mettre à disposition des terrains et/ou voies communales pour les besoins de cette exploitation.
Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation, une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet ainsi qu'une note de synthèse exposant les modalités de la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Se prononce favorablement** à la réalisation du projet sur le territoire de la commune et engage la société PARC EOLIEN NORDEX XCVI SAS à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation ;
- **Approuve** le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de se(s) terrain(s) à la société PARC EOLIEN NORDEX XCVI SAS ;
- **Approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société PARC EOLIEN NORDEX XCVI SAS dans la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ;
- **Autorise** M. Aliagas à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ainsi que les avis de remise en état correspondants aux chemins concernés.

XI- Dissolution SIEMLFA:

Lors de la séance d'installation du conseil municipal, des délégués avaient été élus pour siéger au SIEMLFA (Syndicat départemental de lutte contre les fléaux atmosphériques). La Préfecture nous a informés par courrier que ce syndicat a été dissous en 2019 et qu'il est remplacé par un syndicat national.

XII- Questions diverses :

- Charles Bablin informe que le matériel (barnums) de la CCPI ne sera pas disponible pour le marché de Noël,
- Charles Bablin rend compte de la réunion avec véolia à propos du prix de l'assainissement,
- Charles Bablin explique que les tas situés aux déchets verts sont à pousser et demande à Christophe Fontaine s'il pourra le faire,
- Charles Bablin signale qu'il y a beaucoup de nids de poule à reboucher sur les routes communales. La commission des travaux devra les répertorier. Une réunion sera prévue mardi 29/09,
- Anthony Aliagas informe qu'il a demandé des devis pour un city stade et explique que cela pourra être subventionné,
- Anthony Aliagas souhaiterait qu'un coup de jeune soit donné au lavoir communal,
- Anthony Aliagas alerte sur la sécurité routière aux entrées du village,
- Audrey Martinat informe que la commune va devoir payer une participation à la commune de Charost pour les frais de chaque enfant de St-Ambroix inscrit à la garderie itinérante « Kangourève ». La somme étant importante la liste des enfants ainsi que la méthode de calcul seront demandées,
- Audrey Martinat attire l'attention sur le problème des chats errants. Le conseil lui demande de se mettre en relation avec l'association de Saint-Florent sur Cher « les chats libres de St-Flo »,
- Audrey Martinat rend compte de la réunion au syndicat de transport scolaire de l'Indre,
- Hervé Mijoin rend compte de la réunion du SMAERC,
- Christophe Laloef demande s'il est possible de louer la salle des fêtes étant donné le contexte sanitaire actuel.
- Franck Navet rappelle que la passerelle de l'île des grands prés a besoin d'être réparée,
- Franck Navet s'inquiète de la disparition des panneaux sur le terre-plein devant la salle des fêtes,
- Franck Navet demande comment va s'opérer la remise sur loyers des restaurateurs,
- Julien Raimbault signale un arbre tombé dans la rivière derrière l'île mais appartenant à un particulier,
- Julien Raimbault souhaite que les bancs du parc de l'église soient réparés et qu'un cendrier soit posé,
- Johann Trumeau ajoute que la commission du personnel se réunira le mardi 06/10,
- Johann Trumeau demande à ce que chacun réfléchisse sur l'aide que Nordex pourrait apporter à la commune sachant qu'ils disposent de 160 000 € (par exemple : enfouissement des réseaux, travaux du château d'eau, chemins de randonnées, photovoltaïque, façade de l'église, aménagement de terrain, véhicule électrique, etc...)

La séance est levée à 23 h 00.